

INSTITUTION INTERCOMMUNALE

DES WATERINGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION

du 17 novembre 2022

Le jeudi 17 novembre 2022 à 15H30, le Comité syndical de l'Institution Intercommunale des Wateringues s'est réuni dans la salle VERGRIETE de l'hôtel de ville de Gravelines.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 23 juin 2022

1. GEMAPI – Extension des compétences de l'Institution – Approbation des statuts
2. Gestion des canaux
3. Animation SAGE et PAPI
4. Personnels
 - a. Modification délibération / animateur Sage et Papi
 - b. Avancements de grades
 - c. Dispositif Alertes Agents
5. PAPI et PEP
6. Marchés publics
 - a. Station des Sections – Imprévision
 - b. Maintenance et assistance – Systèmes de centralisation des données & Bureautique
 - c. Renouvellement de la convention avec Météo France
7. Examen de la DM 2 au budget 2022
8. Prescription Retenue de Garantie
9. Débat d'orientation budgétaire – Année 2023
10. Bilan des études et travaux en cours

Questions diverses

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES DE L'INSTITUTION

Communauté urbaine de Dunkerque

- M. Bertrand RINGOT
- Mme Françoise ANDRIES

Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers

- M. Bernard DELALIN

Communauté de communes des Hauts de Flandre

- M. Christian DELASSUS
- M. Patrick THOOR
- M. Pierre BOUTTEMY

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

- M. Hervé BERTELOOT
- M. Laurent DENIS
- M. Alain MASSEZ

Communauté de communes des Pays d'Opale

- M. Bruno DEMILLY

Communauté de communes de la Région d'Audruicq :

- Mme Nicole CHEVALIER
- M. Jacques André DELACRE

LE PERSONNEL DE L'INSTITUTION DES WATERINGUES

M. Philippe PARENT Directeur

Mme Frédérique BARBET Adjointe au Directeur Responsable Canaux et Animation SAGE et PAPI

M. Stéphane VANHEE Chargé de Mission Supervision

LE PERSONNEL DE LA CCPO

Mme Elisabeth FROT Chargée de mission

ABSENTS EXCUSES

Communauté d'Agglomération de Grand Calais, Terres et Mers :

- M. Emmanuel AGIUS a donné pouvoir à M. Bertrand RINGOT
- M. Jean-Michel TACCOEN
- M. Daniel DIWUY a donné pouvoir à M. Bernard DELALIN

Communauté urbaine de Dunkerque :

- M. Patrice VERGRIETE
- Mme Marjorie ELOY a donné pouvoir à Mme. Françoise ANDRIES
- Mme Elisabeth LONGUET
- M. Pierre DESMADRILLE a donné pouvoir à M. Patrick THOOR
- M. Jean Luc DAR COURT

Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer :

- M. Marc THOMAS

REÇU EN PREFECTURE

le 01/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-200060689-20221117-AVENANT4_PA

Point n° 5

PAPI et PEP

M. le Président passe la parole à M. le Directeur pour présenter ce point de l'ordre du jour.

Mise en œuvre des actions prévues au PAPI

M. le Président indique que le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale a accepté de porter les études préalables à l'élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et à la définition de la Stratégie Locale de Gestion du risque Inondation (SLGRI). Le dossier finalisé a été déposé auprès des services de l'Etat en juin 2016, afin de pouvoir être soumis en fin d'année à la Commission Mixte Inondation en vue de sa labellisation. A l'issue de cette procédure, les actions retenues peuvent bénéficier de financements publics jusqu'à 80%, de l'Etat (Fonds Barnier), du FEDER, de l'Agence de l'Eau ou d'autres financeurs, sur les 6 prochaines années.

Le programme d'Actions a été bâti en respectant scrupuleusement un cahier des charges national, et couvrir les 7 axes d'intervention identifiés. Il doit être équilibré, concerté et constituer un projet de territoire cohérent sur un bassin de risques. Il vise à mettre en œuvre la stratégie à court terme de gestion du risque Inondation. Les actions peuvent être portées par différents maîtres d'ouvrage en fonction de leurs compétences.

L'Institution intervient essentiellement sur les grands ouvrages d'évacuation à la mer par la mise en œuvre de travaux de confortement et d'amélioration des performances du système de protection contre les inondations (évacuation des crues à la mer et protection contre les invasions marines – Axe 7), mais aussi sur quelques actions d'amélioration des connaissances (mise au point d'outils d'aides à la décision pour la gestion des eaux, études préalables à la réalisation de travaux, ...).

Le programme est établi pour 6 ans, et tient compte des capacités financières de l'Institution en investissement (0,5 K€ par an, pour une contribution totale de 3 M€), des financements susceptibles d'être obtenus et des moyens en ingénierie disponibles pour le mettre en œuvre. Le montant total des opérations identifiées à l'issue des études menées par le PMCO s'établit à 10 602 500 € HT.

Il est prévu à mi-parcours une révision du PAPI, qui peut être l'occasion d'intégrer la réalisation de travaux qui apparaîtraient souhaitables à l'issue des études complémentaires.

Le bureau lors de sa réunion du 07 juin 2016 a validé le programme d'actions portées par l'Institution dans sa globalité pour un montant de 10 602 500 € HT et a autorisé son président à signer une lettre d'intention pour que le dossier puisse être déposé avant le 30 juin 2016.

La commission Mixte d'Inondation s'est réunie à Paris, le 14 décembre 2016 et a donné un avis favorable sur le dossier PAPI du delta de l'Aa, présenté par le PMCO.

Pour les fonds européens FEDER, la sollicitation des aides intervient ultérieurement sur la base des résultats de la mise en concurrence des entreprises pour la réalisation des travaux.

Mise en place des AP/CP

Il est rappelé à l'assemblée que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-200060689-20221117-AVENANT4_PA

- ➔ Pour les opérations d'investissements, les collectivités peuvent opter pour l'une des deux solutions suivantes :
 1. Inscription de la totalité de la dépense la première année puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la première année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
 2. Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranches.

- ➔ Les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par crédits de paiement. Elle est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement. Elle constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

- ➔ Le Crédit de Paiement (CP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'Autorisation de Programme correspondante.

- ➔ Les deux autorisations de programme et crédit de paiement facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ils permettent un allègement du budget, une présentation plus simple mais nécessitent un suivi rigoureux.

- ➔ La mise en place et le suivi annuel des AP/CP sont une décision de l'assemblée distincte de celle du budget. La délibération fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps.

Il est rappelé que le conseil syndical, lors de sa réunion du 28 mars 2017 a décidé :

- ✓ D'engager les premières actions prévues au PAPI, à hauteur de **5 455 000 € HT** sur un total prévu de 10 602 500 € HT.
- ✓ De mettre en place au titre du budget 2017, des crédits de paiement à hauteur de **996 600 €** pour la réalisation de ces premières actions.

Il est rappelé que le conseil syndical, lors de sa réunion du 02 mars 2018 a décidé :

- ✓ D'engager en 2018 les actions prévues au PAPI, à hauteur de **4 322 500 € HT** sur un total prévu de 10 602 500 € HT.
- ✓ De mettre en place au titre du budget 2018, des crédits de paiement à hauteur de **2 100 600 €** pour la réalisation des actions engagées en 2017 et 2018, conformément au tableau joint.

Il est rappelé que le conseil syndical, lors de sa réunion du 05 février 2019 a décidé :

- ✓ D'engager en **2019** les dernières actions prévues au PAPI, à hauteur de **825 000 € HT** sur un total prévu de 10 602 500 € HT.
- ✓ De mettre en place au titre du budget 2019, des crédits de paiement à hauteur de **3 300 000 €** pour la réalisation des actions engagées en 2017, 2018 et 2019, conformément au tableau joint.

Il est rappelé que le conseil syndical, lors de sa réunion du 03 décembre 2019 a décidé :

- ✓ De mettre en place au titre du budget **2020**, des crédits de paiement à hauteur de **3 600 000 €** pour la réalisation des actions engagées en 2017, 2018 et 2019.

La mise en œuvre en œuvre du programme a démarré fin 2017, par la réalisation des études d'ingénierie, en particulier pour les ouvrages de Gravelines. En 2019, il a été mis en évidence des désordres plus importants que ceux précédemment identifiés, à l'origine de surcoûts sur les travaux à réaliser pour réhabiliter et sécuriser les installations ; de même, les études approfondies du nouvel exutoire du Schelfvliet ont conduit à revoir la solution technique envisagée, et le mode opératoire, en raison de la présence de multiples réseaux dans la chaussée qui surplombe les anciens aqueducs ; des surcoûts importants sont donc à prévoir pour rénover l'ouvrage.

D'autres ajustements ont également été envisagés, suite à la réalisation des premières opérations ; les propositions de modifications à apporter au programme, ont été présentées lors de la réunion du 15 octobre 2019 et acceptées. Une demande, d'ajustement des montants prévus pour les différentes actions déjà inscrites et d'augmentation de la masse des opérations initialement prévue, pour la prise en charge des études et travaux supplémentaires, d'un montant de **1 604 748 € HT** a été formulée auprès des services de l'Etat.

Pour répondre à une recommandation de la CMI, formulée lors de l'approbation du PAPI du delta de l'Aa en décembre 2016, il a été proposé de réaliser une « Etude stratégique à moyen et long terme du système des Wateringues – Adaptation aux conséquences du changement climatique », pour un montant évalué à **260 000 € HT**. Il s'agit notamment de poursuivre les réflexions pour consolider la gouvernance et faciliter l'exercice des compétences GEMAPI, mais aussi également d'évaluer l'efficacité du programme d'actions, de préciser les modalités de gestion en période de crise, et de contribuer à la révision de la SLGRI. Ce travail devra enfin permettre de dégager des perspectives pour une gestion équilibrée de l'eau, à moyen et long terme, dans le contexte de changement climatique.

Il est rappelé que le conseil syndical, lors de sa réunion du 15 septembre 2020 a décidé :

- ✓ D'engager en **2020** les actions complémentaires, dans le cadre de l'avenant n° 2 au PAPI, à hauteur de **2 154 748 € HT**, et de porter ainsi le montant total prévu pour le PAPI, à **12 925 248 € HT**.

Le démarrage de l'étude prospective Wateringues – Conséquences du changement climatiques, en 2021, a mis en évidence la nécessité d'accompagner cette opération, d'une action de communication auprès du public ; il a été décidé de mettre en place une dotation de 100 000 € TTC à cet effet (intégrée au titre de l'avenant n°3 au PAPI).

Il est rappelé que le conseil syndical, lors de ses réunions du 10 décembre 2020, et 05 mai 2021 a décidé :

- ✓ D'engager en **2021** une action complémentaire, dans le cadre de l'avenant n° 3 au PAPI, à hauteur de **83 333.33 € HT**, et de porter ainsi le montant total prévu pour le PAPI, à **13 008 581 € HT**.
- ✓ De mettre en place en **2021**, des crédits de paiement à hauteur de **2 385 614.60 €** pour la réalisation des actions engagées depuis 2017.
- ✓

Pour permettre la réalisation des derniers travaux prévus au PAPI, il a été décidé :

- ✓ De mettre en place au titre du budget **2022**, des crédits de paiement à hauteur de **2 944 656.31 €** pour la réalisation des actions engagées depuis 2017.

A l'issue des consultations engagées en fin d'année 2021 pour attribuer les derniers marchés de travaux, en raison des conséquences du contexte sanitaire mondial, la plupart des offres reçues étaient supérieures aux estimations prévisionnelles. Des priorités ont été définies lors du conseil syndical du 19 janvier 2022, et il a été décidé de reporter les opérations prévues qui ne pouvaient être réalisées.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-200060689-20221117-AVENANT4_PA

Les services de l'Etat nous ont indiqué qu'il était envisageable de passer un avenant n° 4 au PAPI, qui permettrait de prolonger le délai de réalisation d'un an, et d'augmenter son montant. Un projet a été soumis au COPIL du PAPI le 24 juin, et un dossier a été déposé en septembre, pour instruction par les services de l'Etat en fin d'année 2022. Les travaux correspondants pourront être réalisés durant les années 2023 et 2024.

Il est proposé au titre de l'Institution :

- Des ajustements des actions en cours pour un montant supplémentaire de **4 156 248 € HT**
- D'ajouter des actions
- D'inscrire l'animation du PAPI, pour un montant de **117 667 €**
- De consolider des outils d'exploitation pour un montant de **350 000 €**
- De réhabiliter la vanne n° 12 de Bergues, qui vient d'entrer dans le champ de compétence de l'Institution, pour un montant de **150 000 €**
- De sécuriser électriquement la station de la Batellerie, pour un montant de **35 000 €**

Ce qui porterait le montant du PAPI, pour l'Institution à **17 164 829,00 € HT**.

En parallèle, un Programme d'Etudes Préalables (PEP, qui remplace le PAPI d'intention), a été lancé, pour initier l'élaboration d'un PAPI 2, qui doit répondre, pour être approuvé en CMI, ou en CIB (Commission Inondation de Bassin) à un nouveau cahier des charges établi par le Ministère de l'Ecologie :

- Réunion de cadrage, le 11 janvier 2023
- Envoi du dossier PEP au 1^{er} semestre 2023
- Instruction par les services de l'Etat
- Convention pour le PEP fin 2023

Cette procédure vise à déposer un dossier PAPI 2 en 2024, avec pour objectif de le valider, en début d'année 2025. Pourraient être intégrés à ce PAPI, les travaux de renouvellement des pompes, la poursuite des travaux de réhabilitation et de modernisation des ouvrages vieillissants, et notamment leur génie civil, mais aussi les travaux de restauration des canaux qui viennent d'être mis à disposition de l'Institution.

Après délibération, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'avenant n° 4 au PAPI, tel que présenté ci-dessus,**
- **D'autoriser son président à solliciter les financements pour mener à bien les actions, telles que présentées ci-dessus dans le cadre de l'avenant n° 4 au PAPI**
- **D'approuver la démarche de PEP, telle que présentée ci-dessus**

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 17 h 30.

Le Président

Bertrand RINGOT

.../...

REÇU EN PREFECTURE

le 01/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-200060689-20221117-AVENANT4_PA

PAPI du delta de l'Aa



N° Action	Intitulé de l'action	Montant HT			Conv.	Avenant n° 4	Montant Op	Ecart
		Initial	Avenant n° 1 et 3	Avenant n° 4				
0.0	Animation PAPI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CE-2022	117 667,00 €	117 667,00 €	0,00 €
IA.2	Tous canaux - Restauration des écoulements	150 000,00 €	115 000,00 €	115 000,00 €	CE-2017	115 000,00 €	0,00 €	0,00 €
IA.3	Supervision	240 000,00 €	103 139,00 €	103 139,00 €	CTVX-2017	103 139,00 €	0,00 €	0,00 €
IA.4	Etude prospective (PAPI 2)	0,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	CE-2020	260 000,00 €	0,00 €	0,00 €
IA.5	Outils d'aide à la décision	225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	CE-2017	225 000,00 €	0,00 €	0,00 €
IA.6	Rétention amont Pierrettes	25 000,00 €	23 500,00 €	23 500,00 €	CE-2017	23 500,00 €	0,00 €	0,00 €
IA.7	Canal de Calais (300m) / Canal de Guines (4000m) / Canal c	100 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	CE-2017	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
IA.8	Canal des Fortifications - 4 ponts	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	CE-2017	0,00 €	0,00 €	0,00 €
IA.9	Canal de l'Houtgracht	70 000,00 €	54 150,00 €	54 150,00 €	CE-2017	54 150,00 €	0,00 €	0,00 €
IB.3	Sensibilisation adaptation changement climatique	0,00 €	83 333,33 €	83 333,33 €	CE-2021	83 333,33 €	0,00 €	0,00 €
II.5	Consolidation outils d'exploitation des ouvrages IIV	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CTVX-2022	350 000,00 €	350 000,00 €	0,00 €
V.2	Sécurisation de l'alimentation électrique	20 000,00 €	23 640,00 €	23 640,00 €	CTVX-2017	23 640,00 €	0,00 €	0,00 €
VII.1	Sécurisation, remplacement des transformateurs anciens	200 000,00 €	308 300,00 €	308 300,00 €	CTVX-2017	308 300,00 €	0,00 €	0,00 €
VII.2	Scheifvliet - Clapets et Porte Noire	900 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	CTVX-2017	2 900 000,00 €	900 000,00 €	0,00 €
VII.3	Partiteur de Watten	1 050 000,00 €	38 000,00 €	38 000,00 €	CTVX-2018	38 000,00 €	0,00 €	0,00 €
VII.4	Station de Rivière d'Oye	210 000,00 €	275 000,00 €	275 000,00 €	CTVX-2017	275 000,00 €	0,00 €	0,00 €
VII.5	Station de Mardyck	340 000,00 €	590 000,00 €	590 000,00 €	CTVX-2019	1 430 000,00 €	840 000,00 €	0,00 €
VII.6	Station de Batellerie	225 000,00 €	108 100,00 €	108 100,00 €	CTVX-2017	108 100,00 €	0,00 €	0,00 €
VII.7	Station des Pierrettes	550 000,00 €	802 000,00 €	802 000,00 €	CTVX-2017	935 000,00 €	133 000,00 €	0,00 €
VII.8	Ecluse Gravelines	2 090 000,00 €	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	CTVX-2017	3 315 000,00 €	415 000,00 €	0,00 €
VII.9	Station de Calais	130 000,00 €	113 000,00 €	113 000,00 €	CTVX-2017	135 000,00 €	22 000,00 €	0,00 €
VII.10	Stations Sections	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	CTVX-2018	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €
VII.11	Station de Marck	305 000,00 €	232 000,00 €	232 000,00 €	CTVX-2019	410 000,00 €	178 000,00 €	0,00 €
VII.12	Clapet de Marck	180 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €	CTVX-2019	190 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
VII.16	Barrage vanné de Jonction	270 000,00 €	703 000,00 €	703 000,00 €	CTVX-2018	882 000,00 €	179 000,00 €	0,00 €
VII.17	Station des Moères/ Quatre écluses	1 122 500,00 €	780 500,00 €	780 500,00 €	CTVX-2018	963 000,00 €	182 500,00 €	0,00 €
VII.18	Station de Langhegracht	140 000,00 €	113 000,00 €	113 000,00 €	CTVX-2017	195 000,00 €	82 000,00 €	0,00 €
VII.19	Station de la basse Colme	155 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	CTVX-2017	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €
VII.20	Station de Tixier	1 280 000,00 €	1 627 919,00 €	1 627 919,00 €	CTVX-2018	2 190 000,00 €	562 081,00 €	0,00 €
VII.27	Renforcement Houtgracht	0,00 €	550 000,00 €	550 000,00 €	CTVX-2021	550 000,00 €	0,00 €	0,00 €
32	Réhabilitation et modernisation vanne 12 de Bergues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CTVX-2022	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €
33	Sécurisation électrique SP Batellerie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CTVX-2022	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €
Total		10 602 500,00 €	13 008 581,33 €	13 008 581,33 €		17 164 829,33 €	4 156 248,00 €	

REÇU EN PREFECTURE

le 01/12/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 01/12/2022

Application agréée E-legalite.com